

RCS : GRASSE  
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00452

Numéro SIREN : 829 986 892

Nom ou dénomination : 06 TRANSPORTS EXPRESS

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000674

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/000674**  
n° de gestion : **2017B00452**  
n° SIREN : **829 986 892 RCS Grasse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grasse certifie avoir procédé le 08/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

**06 TRANSPORTS EXPRESS - Société par actions simplifiée**  
Quartier Villeplaine La Feougière 06510 Bezaudun-les-alpes -FRANCE-

273539

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**

273539

## BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\*

8

Adresse de l'entreprise QUARTIER VILLEPLAINE

06510 BEZAUDUN LES ALPES

Durée de l'exercice précédent\*

0

Numéro SIRET\* 8 2 9 9 8 6 8 9 2 0 0 0 1 8

Néant  \*

## EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## ACTIF IMMOBILISE\*

## IMMobilisations CORPORELLES

## IMMobilisations FINANCIERES (2)

## DIVERS

## Comptes de régularisation

## QUADRATUS Informatique

				Exercice N clos le, 13 11 22 2017	N-1 10 000 00
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMobilisations INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 500	
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	1 500	1 500
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	68 527	68 527
	Autres créances (3)	BZ	CA	13 199	13 199
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	52 846	52 846
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	134 572	134 572
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1A	136 072	136 072
Renvois :	(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 500
Clause de réserve de propriété* :	Immobilisations :		Stocks :		(3) Part à plus d'un an : CR
					Créances :

## BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

Néant  \*

## EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....10 000.....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 025	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	26 025	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	649	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 941	
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 899	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	559	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	110 048	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	136 072	
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	110 048	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créateurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS		Exercice N			Néant	
PRODUITS D'EXPLOITATION		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	Exercice (N-1)	
		FA	FB	FC		
		FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	271 583	
		FJ	FK	FL	271 583	
		Chiffres d'affaires nets*			FM	
		Production stockée*			FN	
		Production immobilisée*			FO	
		Subventions d'exploitation			FP	
CHARGES D'EXPLOITATION		Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FQ	
		Autres produits (1) (11)			FR	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)			271 587	
		Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
		Variation de stock (marchandises)*			FT	
		Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
		Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
		Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
		Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Salaires et traitements*			FY	
		Charges sociales (10)			FZ	
		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA		
			- dotations aux provisions		GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
		Autres charges (12)			GE	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	
PRODUITS FINANCIERS		Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	
		Produits financiers de participations (5)			GJ	
		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
		Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
		Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
		Différences positives de change			GN	
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
		Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIERES		Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
		Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
		Différences négatives de change			GS	
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
		Total des charges financières (VI)			GU	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	
		21 616				

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 268	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	3 268	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	(3 268)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	2 324	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	271 587	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	255 562	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	16 025	
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	13 944	
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinque D)		RD		
	(9) Dont transferts de charges		A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				Exercice N	
	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PEANLITES ET PV				3 268	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS										Néant	*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice et résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	KE	D9	KF	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD					
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		IU		IV		1 500		
TOTAL IV				LQ		LR		LS		1 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ	1 500	
INCORP.	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				IN	1	CO	DØ	LW	D7	1X	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV					
	Terrains				IP		LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	IS		MG	MH		MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN		MO				
		Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT		MU					
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND	NE		NF		
TOTAL III				TY		NG	NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7		ØW		
	Autres participations				IO		ØX	ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F		1 500	2G	1 500
	TOTAL IV				I3		NJ	NK		1 500	2H	1 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØK	ØL		1 500	ØM	1 500	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement			<b>TOTAL I</b>			CY				EM									
Autres immobilisations incorporelles			<b>TOTAL II</b>								EN								
Terrains						PE				PG									
Constructions	Sur sol propre										PH								
	Sur sol d'autrui																		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions																		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ				PK									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers										PL								
	Matériel de transport									PO									
	Matériel de bureau et informatique, mobilier										PQ								
	Emballages récupérables et divers										PU								
<b>TOTAL III</b>						QU				PX									
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>											PY								
						QN				QB									
											QC								
						QS				QF									
											QG								
						QT				QJ									
											QK								
						QW				QN									
											QO								
						QQ				QS									
											QT								
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif									
Frais établissement <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	P7	P8	P9	Q1						
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>																			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	R1	R3	R4	R5	R6						
Constructions	Sur sol propre																		
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S4	S6	S8	T1	T2	T9						
	Inst. génériques, agencements et aménagements des const.																		
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	U1	U4	U5	U6	U7						
	Inst. génériques, agencements et aménagements divers																		
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V6	W1	W2	W3	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier																		
Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X5	X6	X7	X8	NO						
	<b>TOTAL III</b>																		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NL	NQ	NR	NM	NT	NU	NV	NW	NY	NZ	NO	NV						
Total général (I+II+III+IV)																			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ									
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEUX EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations													SR						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAC06 / HERVE DELPUGET

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Page 9

7

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice			
		1	2 Dotations de l'exercice	3 Reprises de l'exercice	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD				
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF					
			UG	UH					
			UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**8**      **ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2018

Page 10

Formulaire obligatoire (article 53  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	1	UM	2	UN	3		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières		UT	1 500	UV	1 500	UW			
	Clients douteux ou litigieux		VA							
	Autres créances clients		UX	68 527		68 527				
	Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * ( antérieurement constituée * ) UO )		Z1							
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 000		1 000				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 798		3 798			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 401		8 401			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
		Divers		VP						
Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
Charges constatées d'avance		VS								
TOTaux		VT	83 226	VU	83 226	VV				
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	1			2				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG							
	à plus de 1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		47 941		47 941				
Personnel et comptes rattachés		8C		18 555		18 555				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		21 863		21 863				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		20 481		20 481			
	Obligations cautionnées		VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI		649		649				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		559		559				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTaux		VY	110 048	VZ	110 048					
RENOVIS	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le :		
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				3   1   1   2   2   0   1   7	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WA	
		de son conjoint		moins part déductible *			WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		WC
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Parti des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XY
	Amendes et pénalités	WJ	3 268	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		XY
	Réintégations prévues à l'article 155 du CGI*						XZ
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						17 2 324	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						WN
Réintégations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WO
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	XR
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						WQ	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y1	
						Y3	
						WR 21 616	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)				WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A )				XB
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						I6
	Majoration d'amortissement *						WZ
							XA
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	ZY
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	XD
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XF
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XG 6 122	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI )	Y2	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						XH 6 122	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI	15 494			
		déficit (II moins I)	ZL		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						15 494	

**ANNEXE DÉCLARATION 2058-A**

Page 12

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

31/12/2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
<b>Charges à payer</b>		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO
<b>à reporter au tableau 2058-A :</b>	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)**

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD				- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE				
	TOTAL I	OF				Autres répartitions	ZF				
						Report à nouveau	ZG				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES	- Sous-traitance				YT	70 783					
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				15 053				XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					5 473				SS	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				39 907				ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					131 216				ZJ	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS				4 190				9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					4 190				YX	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	42 896					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisé au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					17 320				YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	81 332					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 % JL	
RÉGIME DE GROUPE*					JM	Plus-values à 19 %				Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 % JO	
						Plus-values à 19 %	JP			Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.  
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

Néant  \*

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A :	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))					
CADRE B :	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))					
CADRE C :	autres plus-value taxable à 19 % (11)					
		(A)		(B)		(C)
				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME  
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-3			
	(à préciser) au titre de :	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
<b>TOTAL 2</b>					
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/>	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③		Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

formulaire obligatoire  
 (article 20-A du code  
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>				
		<b>taxées à 10 %</b>	<b>taxées à 15 %</b>	<b>taxées à 18 %</b>	<b>taxées à 19 %</b>	<b>taxées à 25 %</b>
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés		4				
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5				
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *</b> (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice  ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année  ②	<b>montants prélevés sur la réserve</b>		<b>montant de la réserve à la clôture de l'exercice</b>  ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Page 19

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

**16**

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS		Néant <input type="checkbox"/> *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :					
Exercice ouvert le : 19/05/2017	et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois			
		8			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	271 583			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT				
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>271 583</b>			
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Variation positive des stocks	OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>3</b>			
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats	ON				
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	102 220			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	125			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY				
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>102 345</b>			
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG 169 242			
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	169 242			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	440 405	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Période de référence	GY	19/05/2017	GZ	31/12/2017	
Date de cessation	HR				
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>					
Effectif moyen du personnel * :	YP	11			
dont apprentis	YF				
dont handicapés	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7 N° SIRET 8 2 9 9 8 6 8 9 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

ADRESSE (voie) QUARTIER VILLEPLAINE VILLE BEZAUDUN LES ALPES

CODE POSTAL 06510 VILLE BEZAUDUN LES ALPES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
---	----	--	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4
---	----	--	----

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique   Dénomination  

N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  

Adresse : N°   Voie    
Code postal   Commune   Pays  

Forme juridique   Dénomination  

N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  

Adresse : N°   Voie    
Code postal   Commune   Pays  

Forme juridique   Dénomination  

N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  

Adresse : N°   Voie    
Code postal   Commune   Pays  

Forme juridique   Dénomination  

N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  

Adresse : N°   Voie    
Code postal   Commune   Pays  

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique DUFOUR Prénom(s) DOUGLAS

Nom marital   % de détention 75.00 Nb de parts ou actions 750

Naissance : Date 130979 N° Département 06 Commune CAGNES SUR MER Pays FRANCE

Adresse : N° 524 Voie AVENUE DE LA LIBERATION  
Code postal 06700 Commune SAINT LAURENT DU VAR Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LEPINNE Prénom(s) JEROME

Nom marital   % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 271079 N° Département 92 Commune GENNEVILLIERS Pays France

Adresse : N° 4202 Voie ROUTE DEPARTEMENTALE  
Code postal 04320 Commune ENTREVAUX Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

## ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE			436.80
31/12/2017 EI SODECO BS 12/2017		436.80	
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER			1 089.80
31/12/2017 EI TA 2017 OPCA TRANSP	*	553.00	
31/12/2017 EI FCP 2017 OPCA TRANSP	*	536.80	

## ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67120000 PENALITES ET AMENDES			3 267.68
10/08/2017 CIC PV 17/07/2017	35.00		
31/08/2017 VE LA POSTE COLIPOSTE	2 071.20		
27/09/2017 CIC PV 09/09/2017	135.00		
30/09/2017 VE LA POSTE COLIPOSTE	292.12		
12/10/2017 CIC PV 25/09/2017	35.00		
12/10/2017 CIC PV 28/09/2017	35.00		
31/10/2017 VE LA POSTE COLIPOSTE	165.68		
10/11/2017 CIC PV 19/10/2017	45.00		
30/11/2017 VE LA POSTE COLIPOSTE	235.44		
05/12/2017 CIC PV 04/10/2017	35.00		
13/12/2017 CIC PV 29/11/2017	35.00		
31/12/2017 VE LA POSTE COLIPOSTE	148.24		

**SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS**

Société par actions simplifiée  
au capital de 10 000 € €

Siège social : Bezaudun-les-Alpes (06510) Quartier Villeplaine  
La Feougière

R.C.S. Grasse 829 986 892p

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET****ADOPTION LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 30 JUIN 2018**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2017, s'élevant à la somme de 16 025 €, au compte report à nouveau.

L'assemblée générale reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts et s'agissant du premier exercice social, le rapport présenté et la proposition de résolution soumise à l'assemblée en vue de l'affectation du résultat mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre du présent exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

AUFOUR SOUSCRAS

